

Salle polyvalente Michel Dinot - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 20

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Conseillers absents - excusés : Marc BARRON

Procurations : Malika TRANCHINA à Bertrand KLING

Baptiste PAVOT à Daniel THOMASSIN

Irène GIRARD à Jean-Marie HIRTZ

Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON

Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET

Adrien BONNET à Elisabeth LETONDOR

Francine VERBRUGGHE à Marie-Claire d'AGOSTINO

Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Votants : 28

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROUILLON

Date convocation : 20 septembre 2018

N° 2018-072

**Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire
Périmètre 2012 - 3 rue de l'Orme**

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Elisabeth LETONDOR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue de l'Orme, par délibération du 27 juin 2012.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par Mme Agnès BRYIS pour un immeuble sis 3 rue de l'Orme.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement durable réunie le 17 septembre 2018, a émis un avis favorable sous réserve du ravalement du pignon situé côté du numéro 1 Rue de l'Orme. Ce pignon est visible depuis le carrefour central, Rue Sadi Carnot.

Au vu du dossier présenté, la prime est fixée comme suit :

- Prime de 1 600 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 7 093,34 euros, prime plafonnée à 1 600 euros en application du règlement d'octroi),

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 3 rue de l'Orme à Mme Agnès BRYIS pour le montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2018 de la commune.

Le Maire,

Bertrand KLING

